

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 9 août 2022

Date de la

Convocation :

4 août 2022

Date d’Affichage :

11 août 2022

Objet : Délibération n° 2022-096

Chaufferie Bois : attribution du marché de fourniture de plaquettes Bois.

**L’an deux mille vingt-deux, le neuf août à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par Mme GRANET Céline, M. COULOM Nicolas par M. FINE Sébastien.

Absent excusé : M. LAURENT Sylvain

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Vu la consultation effectuée en vue de la fourniture de plaquettes bois pour la chaufferie du Pôle Social et après examen des offres reçues,

M. le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition de prix suivante :

Lot unique : Entreprise « SAS Bois Energie des Escartons », 05100 NEVACHE, pour un montant annuel de 13 680.00 €. TTC. soit 36.00 €. TTC le MAP. (Durée du marché 2 ans).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché de fournitures avec l’entreprise désignée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE